



Madame la ministre  
Monsieur le ministre

Objet : Dialogue social – CRICR

Réf : VT/2015/71

Madame la ministre, Monsieur le ministre,

Nous tenons à vous alerter sur les conditions d'exercice du dialogue social proposé par vos services et collaborateurs notamment ceux de la DGITM, et particulièrement la direction des infrastructures de transport (DIT).

Notre interlocuteur sur ce dossier est Jean Le Dall.

Nos propos portent sur les évolutions des conditions de traitement de l'information routière et de la gestion des situations de crise routière.

Nous nous sommes émus lors du premier CTM de l'année 2015 d'une rumeur d'annonce de fermeture des CRICR à court terme. Cette rumeur légèrement contestée en CTM s'est trouvée confirmée rapidement par une note du DIT en date du 30 janvier 2015.

Nous avons alors exigé une première rencontre avec le DGITM, voire avec le DIT. C'est ce dernier qui nous a reçus et a affirmé que la fermeture annoncée des CRICR ne mettait pas un terme à l'information routière et à la gestion des crises au sein des services des DIR et notamment de leurs divisions transports des CRICR.

Malgré nos demandes répétées aux mêmes interlocuteurs, l'inertie a été de mise et nous avons subi l'absence de dialogue social.

Pour exemple, la programmation du groupe de travail lancé en juin a eu un historique pour le moins chaotique (3 reports) pour aboutir à une réunion vide de tout contenu (dossier préparatoire inexistant) et de toute courtoisie, et ce, deux jours avant le CTM qui doit valider l'inscription des CRICR dans l'arrêté de 2008 ouvrant droit aux primes de restructuration.

De plus, à ce CTM, le point inscrit à l'ordre du jour comporte une étude d'impact qui énonce des faits dont la réalité est loin d'être confirmée par les personnels sur le terrain.

Lors du CTM du mois d'octobre, nous vous avons rendu votre circulaire co-signée avec Mme Pinel sur le dialogue social en raison de son application bien médiocre. Les faits encore une fois nous donnent raison.

Le groupe de travail sur les CRICR qui s'est réuni ce matin est éloquent en la matière. L'ensemble des organisations syndicales a décidé de quitter la séance puisque M. Le Dall se contentait de réaffirmer ses propos sans annonce concrète sur le devenir des agents et des missions.

Pire, il a fallu s'imposer pour qu'il condescende à nous laisser lire notre déclaration liminaire, bien bel exemple de respect des représentants du personnel !

Enfin nous ne pouvons que réitérer nos regrets des négligences de pilotage de ce dossier, du fait d'une écoute des représentants des personnels à son plus bas niveau.

Quid de nos demandes de cadres de garanties collectives et individuelles négociées au plan national pour faciliter les discussions locales et donner aux personnels la réelle assurance d'un traitement respectueux ?

Notre ressenti est que le ministère de l'Intérieur a complètement la main sur cette réorganisation et que vos services attendent que les cartes soient distribuées, ce qui conduira, inévitablement, à la disparition de la mission d'information routière au sein du MEDDE.

Nous attirons votre attention sur les risques psychosociaux encourus par les agents des CRICR qui sont dans l'incertitude depuis près de 12 mois. Leur faible nombre semble permettre à l'administration de s'affranchir de tout véritable accompagnement.

Je reste à votre disposition pour vous exposer plus amplement nos doléances.

Veillez agréer, Madame la Ministre, Monsieur le Ministre, l'expression de mes salutations respectueuses.

La Secrétaire générale de l'UFETAM CFDT



Véronique Thys